No 16. 5 cents 2me Année

L. J. C. & M. I.

A. M. D. G.

La Croix de Ste Anne.

Abonnement 50 cts par an

Vol. I. Lac Ste Anne — Octobre. A.D. 1901.

Adresse: Editeur "La Croix de Ste-Anne" Lac Ste-Anne, Alta, N.W.T.

Règlement de l'Archie du B. ag. de Jésus

I. = Le chef de famille est prié de faire connaître à M. le Curé le nombre de personnes qui composent sa famille, afin que le Curé puisse les inscrire sur le livre de l'Archie. Il est aussi prié de faire connaître à M. le Curé les changements qui arrivent dans sa famille, tels que naissances, mariages, départs, décès, etc.

II. = Les membres de l'Archie du B. ag. de Jésus sont tenus de faire une heure d'adoration par mois devant le St Sacrement exposé, ou devant le tabernacle, ou devant une image de Jésus.

1. = Les membres de l'Archie du B. ag. de Jésus qui habitent le Mont des Oliviers font leur heure d'adoration le premier jeudi du mois, de 2 à 3 heures de l'après-midi.

2. = Les membres de l'Archie du B. ag. de Jésus qui habitent le Mont Calvaire font leur heure d'adoration le premier jeudi du mois, de 3 à 4 heures de l'après-midi.

3. = Les membres de l'Archie du B. ag. de Jésus qui habitent le Mont Carmel font leur heure d'adoration le premier jeudi du mois, de 4 à 5 heures de l'après-midi.

4. = Les membres de l'Archie du B. ag. de Jésus qui habitent